

**LA JUSTICE DANS UNE VILLE DU NORD DU ROYAUME DE  
FRANCE AU MOYEN ÂGE**

**Étude sur la pratique judiciaire à Saint-Quentin  
(fin XI<sup>e</sup>–début XV<sup>e</sup> siècle)**

SÉBASTIEN HAMEL



BREPOLS

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des tableaux et des graphiques</i>	xi
<i>Préface</i>	xiii
<i>Introduction</i>	1
<b>PREMIÈRE PARTIE ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA JUSTICE DANS LA VILLE</b>	<b>9</b>
CHAPITRE I LA VILLE, LA COMMUNE ET LA JUSTICE (XI <sup>e</sup> –DÉBUT XV <sup>e</sup> SIÈCLE)	11
A. La commune : de la <i>conjuratio</i> de paix à l’institutionnalisation du pouvoir urbain (fin XI <sup>e</sup> –début XIII <sup>e</sup> siècle)	11
1. La <i>conjuratio</i> et la paix à l’origine de la commune (vers 1070–1080)	12
2. La commune : un pouvoir institutionnel autonome (XII <sup>e</sup> siècle)	21
B. De la <i>commune justice</i> à la justice de la commune (XIII <sup>e</sup> siècle)	28
1. La transformation de la commune en <i>communitas</i> (début XIII <sup>e</sup> siècle)	29
2. La commune rassemble la justice dans la ville	35
Conclusion	44
CHAPITRE II LES OFFICIERS DE LA JUSTICE MUNICIPALE	47
A. Les offices majeurs : maire, jurés et échevins	47
1. Le maire de la commune : <i>primus inter pares</i> ?	48
2. Les jurés	55
3. Les échevins de la Vicomté-le-Roi : officiers de la ville ou du seigneur de la ville ?	62
B. Maire, jurés et échevins, un groupe social dominant ?	67
1. Bourgeois, nobles et clercs mariés	67
2. Les carrières bourgeoises	69
3. Des lignages bourgeois	72
4. Un niveau de vie plus élevé que la moyenne ?	77
Conclusion	90
CHAPITRE III LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE MUNICIPALE	91
A. Les offices mineurs : maires et prud’hommes d’enseignes	92
1. Nomination et recrutement	93
2. Des représentants des <i>minores burgenses</i>	95
3. Des gardiens de la paix	96

B. Les techniciens	96
1. Le procureur de la commune	97
2. Les clercs de la ville	97
3. Avocats et conseillers juridiques	98
4. Les médecins-chirurgiens et autres experts	99
C. La main-forte : sergent, égard, crieur, geôlier et portier	100
1. Les sergents à verge et à masse	100
2. Les autres sergents	103
3. Le crieur	103
4. Le geôlier ou warde du beffroy	103
5. Le bourreau	104
6. Les inspecteurs : <i>éwardeurs</i> , gardes, <i>afforeurs</i>	104
D. Les justices mises à ferme ou accensées	105
1. Le justicier du détroit d'Aouste	105
2. Le justicier de la rue d'Isle	106
3. Le rouge scel	106
Conclusion	106

## **DEUXIÈME PARTIE LA JUSTICE MUNICIPALE FACE AUX AUTRES JUSTICES** **109**

CHAPITRE IV LE ROI ET LA JUSTICE DANS LA VILLE (XIII <sup>e</sup> –DÉBUT XV <sup>e</sup> SIÈCLE)	111
A. Le temps des réformes (XIII <sup>e</sup> –début XIV <sup>e</sup> siècle)	111
1. Les réformes de Louis IX	111
2. Abus et réajustements sous Philippe le Bel	115
3. Les officiers royaux	117
B. Le temps des affrontements	134
1. La confiscation de la commune (24 décembre 1317–13 septembre 1322)	134
2. La reprise en main de la justice par les bourgeois (1322–1350)	140
3. Période de crise ou période d'intégration (1350–1422) ?	144
Conclusion	151
CHAPITRE V LA JUSTICE MUNICIPALE ET LES JUSTICES FÉODALES (XI <sup>e</sup> –DÉBUT XV <sup>e</sup> SIÈCLE)	155
A. Les anciens officiers comtaux	155
1. Le châtelain	156
2. Le vicomte	159
3. Le <i>maior</i>	161
4. Le sénéchal de Vermandois	162
5. Le chambellan	163

B. Les autres fiefs urbains	164
C. Les échevinages féodaux dans la ville	165
Conclusion	167
<b>CHAPITRE VI LES JURIDICTIONS ECCLÉSIASTIQUES</b>	<b>169</b>
A. Les autorités spirituelles : le chapitre de Saint-Quentin et l'évêque de Noyon	169
1. Un chapitre quasi diocésain	169
2. Une ville, deux autorités spirituelles	173
3. L'espace judiciaire ecclésiastique	175
B. Les officiers de la justice ecclésiastique	180
1. Les officiers de justice du chapitre de Saint-Quentin	181
2. Les officiers de justice de l'évêque de Noyon à Saint-Quentin	184
C. La ville et les autorités ecclésiastiques	185
1. La ville et le chapitre	185
2. La ville et l'évêque de Noyon	189
3. La ville et les abbayes suburbaines	190
4. La ville et les autres justices ecclésiastiques	197
Conclusion	198
<b>TROISIÈME PARTIE LA PRATIQUE JUDICIAIRE MUNICIPALE</b>	<b>201</b>
<b>CHAPITRE VII LA JUSTICE CIVILE</b>	<b>203</b>
A. La justice gracieuse	203
1. L'utilisation de chirographes	204
2. Les parties au contrat	208
3. L'accord contractuel ou <i>convenance</i>	212
4. Typologie des contrat établis par chirographe	214
5. Garantir le contrat	219
6. Quelques clauses accessoires au contrat	221
B. Testaments et successions	222
1. Le testament	222
2. L'inventaire après décès	223
C. Le procès civil	224
1. Les plaideurs	224
2. Les assistants des plaideurs	225
3. Les motifs de conflits civils	226
4. La procédure civile ordinaire	227

5. Les procédures personnelles spéciales	237
6. Le jugement et son exécution	239
7. Les autres modes de règlement du conflit civil	244
8. Se faire accorder ses frais et ses cousts	246
Conclusion	247
CHAPITRE VIII LA JUSTICE CRIMINELLE	249
A. Crime, <i>forfait</i> et <i>méfait</i>	249
B. Prévenir le crime	251
1. Être le premier à prendre et à mettre en prison le criminel	251
2. L' <i>asseurement</i> communal ou <i>paix</i>	253
C. Les justiciables	255
D. Qualifier le crime	258
1. Les crimes contre les personnes	259
2. Les crimes contre les biens	261
3. Les crimes contre la morale et le sacré	262
4. Les crimes contre la chose publique	265
E. La criminologie urbaine	266
1. La sociologie des criminels	266
2. Le lieu et le temps du crime	269
3. L'arme du crime	269
4. La victime du crime	270
F. La procédure criminelle	271
1. La procédure pour flagrant délit ou <i>present meffait</i>	272
2. La procédure accusatoire	273
3. La procédure par dénonciation	274
4. La procédure d'enquête (information et apprise)	275
5. La procédure contre les défaillants ou contumaces	277
G. Prouver le crime	278
H. Juger le crime	279
I. Punir le crime	281
1. Amende, confiscation et abattis de maison	282
2. Bannissement et peine de mort	284
3. Les peines infamantes	290
4. Les mutilations	290
5. La prison	291
Conclusion	292

CHAPITRE IX LES VOIES DE RECOURS CONTRE LA JUSTICE DE LA VILLE	293
A. Propositions d'erreurs et gage de bataille	293
B. L'appel à une juridiction supérieure	294
C. L'appel au Parlement	298
1. La fréquence des causes	298
2. Les adversaires	301
3. L'objet des litiges soumis au Parlement	305
4. L'issue des litiges de la ville au Parlement	311
5. L'appel frivole ou fol appel	311
D. En appeler à la justice retenue du roi	312
Conclusion	313
CONCLUSION	315
ABRÉVIATIONS	321
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	323
A. Sources manuscrites	323
1. Dépôts d'archives et bibliothèques de Saint-Quentin	323
2. Dépôts d'archives départementaux	324
3. Dépôts d'archives parisiens	325
B. Sources éditées	326
C. Bibliographie	330
ANNEXES	357
INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DES LIEUX	393
CARTES	403